



ASSOCIATION FRANÇAISE DES MAÎTRES RESTAURATEURS

1 des conditions de qualification suivantes doit être remplie par le candidat au titre

| Sur quelle base ... | DIPLOMES |
|--|---|
| 1 La qualification professionnelle du futur titré uniquement | <u>Toujours dans le domaine de la restauration :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Brevet professionnel (mention restaurant ou cuisine)✓ Bac pro✓ Certification professionnelle niveau IV ou plus✓ VAE pour diplôme niveau IV ou plus✓ Titre dans le cadre d'une formation niveau IV ou plus |
| 2 La qualification + L'expérience professionnelle Du futur titré (En tant que dirigeant ou employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration) | <u>Toujours dans le domaine de la restauration :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ CAP (cuisine ou restaurant) + 5 ans d'expérience PRO✓ BEP + 5 ans d'expérience PRO✓ Titre professionnel de cuisine + 5 ans d'expérience PRO✓ VAE diplôme niveau V et moins + 5 ans expérience PRO |
| 3 L'expérience professionnelle du futur titré uniquement (En tant que dirigeant ou employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration) | <u>Si le futur titré n'est pas titulaire d'un diplôme des paragraphes 1 et 2 ci-dessus :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 10 ans d'expérience professionnelle |
| 4 L'expérience professionnelle du futur titré + La qualification du Chef Cuisinier (En tant que dirigeant ou employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration) | <u>Si le futur titré n'est pas titulaire d'un diplôme des paragraphes 1 et 2 ci-dessus, 5 ans d'expérience professionnelle mais sous le contrôle technique d'un cuisinier titulaire d'un diplôme de niveau :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ CAP ou BEP + 5 ans d'expérience professionnelle✓ Brevet pro, Bac pro, c✓ Certification niveau IV ou plus (restauration)✓ VAE niveau IV ou plus (restauration)✓ Titre dans le cadre d'une formation niveau IV ou plus (restauration) |